



Le Département du Loiret, un acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret et des initiatives en direction de la jeunesse

Appel à candidature : accompagnement du Conseil départemental dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de sensibilisation des collégiens aux risques liés à la surexposition aux écrans.

REGLEMENT

Préambule

Le Conseil départemental du Loiret lance un appel à candidature pour sélectionner un prestataire qui l'accompagnera dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant spécifiquement à sensibiliser les collégiens aux risques liés aux écrans.

Article 1 – Contexte et objectifs du projet :

Le Conseil départemental souhaite mettre en place des actions de prévention efficaces relatives à la consommation excessive de temps d'exposition aux écrans auprès des collégiens loirétains. A ce titre, le Département souhaite être accompagné par un prestataire expert afin de :

- Analyser les enjeux et les pratiques actuelles des collégiens en matière d'usage des écrans
- Elaborer une stratégie de sensibilisation innovante et adaptée au contexte départemental
- Proposer des pistes d'actions concrètes et un cadre méthodologique
- Définir des indicateurs pertinents pour évaluer l'impact des futures actions
- Acculturer les services, les élus, les éducateurs et les enseignants
- Organiser des temps de réflexion, type Hackathon, avec les services du département afin de définir le cadre et les enjeux du futur appel à projet
- Co-construire un plan d'action opérationnel
- Accompagner le Département sur les choix d'actions à mettre en place, la sélection des partenaires associatifs ou autres et des actions qu'ils proposent.

Article 2 – Nature de la prestation :

Il s'agit d'une prestation intellectuelle d'accompagnement stratégique comprenant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.

Article 3 – Durée de la mission :

La mission relative à l'élaboration du plan d'action s'étendra sur une période de 6 mois.

Article 4 – Profils recherchés

Le prestataire retenu devra démontrer une expertise approfondie dans les domaines de la santé numérique, de l'éducation et de la psychologie de l'adolescent. Cette expertise pluridisciplinaire est essentielle pour appréhender la complexité des enjeux liés à l'usage des écrans chez les collégiens.

Il devra également faire preuve d'une expérience avérée dans le conseil stratégique auprès d'institutions publiques, notamment dans la mise en place de programmes de prévention et de sensibilisation. Le candidat devra justifier de sa capacité à travailler efficacement avec les collectivités territoriales et à comprendre leurs contraintes spécifiques.

D'excellentes capacités d'analyse et de synthèse, permettant de traiter des informations complexes et de les restituer de manière claire et accessible à tous les acteurs impliqués dans le projet sont attendues.

Le prestataire démontrera une créativité marquée dans l'approche méthodologique, avec la capacité de proposer des solutions innovantes et adaptées au contexte spécifique des collégiens loirétains. Le prestataire devra faire preuve d'originalité dans ses propositions tout en garantissant leur pertinence et leur faisabilité.

Enfin, il devra faire preuve d'une aptitude à animer des sessions de travail collaboratif et à faciliter l'intelligence collective, notamment pour l'acculturation des services départementaux et des élus aux enjeux du projet.

Article 5 – Contenu attendu de la proposition d'accompagnement :

- Note de compréhension des enjeux
- Méthodologie détaillée pour l'élaboration de la stratégie
- Proposition de planning et modalités de collaboration
- Liste des partenaires associés et prises de contacts avec ceux-ci pour l'analyse et pour la mise en œuvre

Article 6 – Critères de sélection :

- Pertinence de l'approche méthodologique (50 %)
- Expertise et expérience de l'équipe proposée (20 %)
- Compréhension des enjeux spécifiques aux collégiens (20 %)
- Cohérence du planning et des modalités de collaboration (10 %)

Article 7 – Modalités de candidature :

Les propositions doivent être adressées par email à dej.jeunesse@loiret.fr avant le 22 novembre 2024.

Article 8 – Processus de sélection :

- Analyse des propositions écrites
- Audition des candidats préselectionnés
- Sélection finale et notification

Le Conseil départemental du Loiret se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à projet si aucune offre ne lui paraît satisfaisante.

Article 9 – Confidentialité :

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles obtenues durant le processus de candidature. Cela inclut les données personnelles et les informations sensibles sur le projet.

Article 10 – Contacts et informations complémentaires :

Le Service Partenariats et Actions Educatives est votre interlocuteur privilégié pour **vous accompagner** dans le cadre de l'élaboration de vos projets.

Coordonnées :

- 📞 Tel : 02.38.25.41.28
- ✉ Mail : dej.jeunesse@loiret.fr
- 📮 Voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret

Direction de l'Education, de la Jeunesse
Service Partenariats et Actions Educatives
45945 Orléans

Article 11 - Calendrier de l'appel à candidature :

<u>Etapes</u>	<u>Calendrier</u>
Publication de l'appel à candidature	21 octobre 2024
Date limite de remise des dossiers complets	22 novembre 2024
Période d'instruction des candidatures par les services départementaux	25 novembre – 13 décembre 2024
Notifications	16 - 20 décembre 2024
Période de réalisation de la mission	23 décembre 2024 – 23 juin 2025